

Assemblée annuelle des membres 6 avril 2022

Mode de désignation et élection des administrateurs du CEB

Conformément aux articles 5.1, 8.2 et 8.4 des Règlements généraux de la société, nous vous avisons par la présente que 5 postes d'administrateurs sont à pourvoir par élection lors de l'assemblée annuelle des membres qui aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à 16 h 30.

Nous vous rappelons que pour les administrateurs élus pour un secteur d'activité, tout **membre en règle de la Société** (articles 7.1 et 7.2) se qualifiant pour un secteur, accepté par le conseil d'administration avant la tenue de l'assemblée annuelle selon la procédure de mise en candidature élaborée par le conseil d'administration est éligible. **Le candidat de même que le proposeur et secondeur doivent être membres en règle du CEB.** De plus, les administrateurs élus demeurent en fonction pour une durée de deux (2) ans.

POSTES D'ADMINISTRATEURS À POURVOIR

✓	Secteurs	Administrateurs sortants
	Affaires	Marcel Létourneau / Ébénisterie Chambois
	Affaires	Pierre-Luc Thomassin / Sinto inc.
	Affaires	Peggy Duquet / Métal Duquet (1994) inc.
	Activités professionnelles et institutions financières	Frédéric Gagné / Banque Nationale
	Éducation	Caroline Bouchard / Centre universitaire des Appalaches

CANDIDAT :

Prénom et nom (en lettres moulées)

Signature

PROPOSEUR :

Prénom et nom (*membre en règle du CEB*)

Signature

SECONDEUR :

Prénom et nom (*membre en règle du CEB*)

Signature

Je, _____, accepte de poser ma candidature pour un poste au conseil d'administration du CEB et déclare être membre en règle afin d'être conforme aux Règlements généraux de l'organisation.

Signature de la personne candidate

Date

> Ce bulletin de mise en candidature doit nous être retourné avant le 29 mars 2022.

Reçu le _____ 2022.